Centre Communal d'Action Sociale
CCAS
de la Ville d'Aubagne

AVENANT n°1
à la convention de prestation de service
entre le CCAS d'Aubagne et Mme TOUCHAL Samira

Entre,

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Aubagne, sis Immeubles les Marronniers, Avenue Antide Boyer, 13400 AUBAGNE,
Pour la Maison du Partage, sis Espace Ambroise Croisat, Avenue Gabriel Péri, 13400 AUBAGNE,
Représenté par son président, Monsieur Gérard GAZAY, autorisé à agir en vertu de la délibération du Conseil d'Administration n°04-290923 du 29 septembre 2023,
Ci-après dénommé le CCAS,

Et,

Mme Samira TOUCHAL, psychologue, domicilié 46 boulevard de roux, 13004 Marseille,
Enregistré sous le numéro de SIRET 978494862 00011,
Ci-après dénommé « le prestataire »,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de son action auprès des sans domicile fixe par la Maison du Partage, le CCAS accueille un public en situation d'isolement, de rupture sociale, en très grande précarité et, souvent, présentant des troubles psychiatriques et/ou des addictions. Ce public peut aussi présenter, de plus en plus fréquemment, des troubles psychiques, des fragilités psychiatriques, un mal-être.
Aussi, il est apparu nécessaire de mettre en place des permanences psychologues au sein de la Maison du Partage.

Par convention du 20 septembre 2023, le CCAS d'Aubagne et Mme Samira TOUCHAL ont convenu de la tenue de 46 séances de 2 heures, échelonnées entre le 21 septembre 2023 et le 31 décembre 2024.

Il convient par le présent avenant de modifier le nombre de séances à tenir avant le 31 décembre 2024.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 :

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20241202-2025_009_VP-CC
Reçu le 23/01/2025

L'article 8 : « Durée de la convention », alinéa 1 est modifié comme suit :

Cette convention est conclue pour 49 interventions d'une durée unitaire de 2 heures.

Article 2 :

Tous les autres articles de la convention signée le 20 septembre 2023 restent inchangés.

Fait en 1 exemplaire à AUBAGNE le 02/12/2024

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Pour le prestataire
Mme Samira TOUCHAL

lu et approuvé

Pour le CCAS d'Aubagne
Le Président, M. Gérard GAZAY

Par délégation,
Mme Julie GABRIEL
Adjointe au Maire
Vice-Présidente du CCAS

C.C.A.S. COMMUNE D'AUBAGNE

Paraphes : ST / JG

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20241202-2025_009_VP-CC
Reçu le 23/01/2025